

# Eclairage sur les Négociations

## De Doha à Cotonou

Vol.3 No.4  
Juillet 2004

### Sommaire

- 1 Les APE et le PDD – parallélisme ou croisée des chemins?
- 2 La négociation d'APE entre sous-régions africaines et UE: suggestions concrètes sur l'accès aux marchés
- 4 Perspectives de financement des APE: révisions à mi-parcours et ressources disponibles
- 6 Mise à jour sur les négociations APE
- 8 Calendrier & Publications

### Editorial

Après avoir présenté l'éclairage ACP sur le lancement de différentes négociations régionales d'APE dans les précédentes éditions, ce numéro présente le point de vue d'un négociateur de la Commission européenne. Cet article propose des perspectives intéressantes quant au traitement des difficiles questions de Singapour et autres questions relatives au commerce dans le cadre des négociations d'APE avec en toile de fond leur développement dans les négociations parallèles du cycle de Doha à l'OMC.

Ce numéro met aussi en avant deux questions systémiques d'importance dans les négociations d'APE. La première concerne l'amélioration des conditions d'accès au marché dans le cadre des APE. La seconde examine l'impact que les résultats des révisions à mi-parcours des stratégies nationales et régionales de développement pourraient avoir sur les perspectives de financement des APE et propose quelques recommandations. Finalement, notre mise à jour sur les APE suit l'avancée des négociations pour chacune des régions ACP.

## Les APE et le PDD – parallélisme ou croisée des chemins?

Karl Friedrich Falkenberg\*

**Maintenant que les négociations régionales d'Accords de partenariat économique (APE) commencent sérieusement, après un an de discussions et d'éclaircissements au niveau de l'ensemble des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), l'ordre du jour précis de ces négociations arrive sous les feux de la rampe et le très large chevauchement avec le Programme de développement de Doha (PDD) apparaît dans toute son évidence.**

### Les APE devraient également aborder les questions de Singapour

Les premières réactions semblent indiquer qu'il existe un courant de pensée qui cherche à mettre en relation ces deux négociations: aucune des questions de Singapour ne devra être mentionnée dans les APE tant que celles-ci n'auront pas été abordées par l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Nul ne sera surpris que je marque mon désaccord profond envers la subordination des progrès dans les APE aux progrès à l'OMC. Pourquoi? Fondamentalement parce que l'investissement, la concurrence, les marchés publics et la facilitation du commerce sont tous des sujets essentiels pour le développement. Et parce que les APE devraient avant tout représenter des instruments de développement.

### Le commerce à lui seul ne suffit pas pour le développement

Toute l'idée des négociations régionales repose sur le constat que les relations commerciales globales non réciproques des pays ACP telles qu'elles existaient dans le passé ont largement échoué à parvenir aux objectifs de développement escomptés. La part du commerce des pays ACP sur les marchés de l'UE a chuté sensiblement ces dernières décennies, malgré des conditions d'accès aux marchés sans précédent, ce qui montre que le commerce extérieur à lui seul n'est pas une condition suffisante pour assurer le développement. Il faut examiner de plus près le volet de l'offre, c'est-à-dire la capacité des partenaires en développement à

renforcer leurs capacités de production ainsi que toutes les ressources humaines et toutes les infrastructures nécessaires pour s'intégrer davantage dans une économie mondiale globale.

### La taille des marchés et les investissements comptent

Si l'on jette un coup d'œil en arrière sur le développement de l'Europe elle-même, on constate que la création d'un marché commun a été un moteur puissant de la croissance dans l'Europe d'après-guerre. Certes, le plan Marshall a apporté à l'Europe un élément de soutien par le biais de financements publics, mais l'essentiel de la reconstruction européenne s'est appuyé sur l'activité économique privée dans un cadre politico-économique propice. S'il est vrai que l'histoire ne se répète jamais, et qu'il faut être prudent avant de tirer des leçons, certains éléments fondamentaux n'en sont pas moins permanents: un continent qui ne réussit pas à combiner ses propres ressources a peu de chances de se développer. Il faut que le capital africain travaille en Afrique si l'on veut que le continent décolle.

Nous devons nous pencher sur les raisons de la fuite continue des capitaux: elles tiennent à l'instabilité politique et aux conflits, mais aussi à l'absence d'opportunités due à une compartimentalisation excessive des pays ACP. Pour les opérateurs économiques, la taille des marchés compte. Ce n'est pas un hasard si la Chine, l'Inde et le Brésil figurent parmi les pays en développement qui attirent le plus d'investissements étrangers directs (IED). Et pourtant, ces

... continue en page 3



# La négociation d'APE entre sous-régions africaines et UE: quelques suggestions concrètes sur l'accès aux marchés

iLEAP\*

**Toutes les parties conviennent que l'objectif premier des Accords de partenariat économique (APE) est le développement des économies des sous-régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) qui y participent. Les APE devraient donc soutenir et renforcer les programmes de développement économique de chaque région participante, et non les remplacer. Dans ce contexte, l'intégration progressive des sous-régions d'APE des pays ACP dans l'économie mondiale peut être considérée comme un processus en plusieurs phases commençant par le renforcement de l'intégration économique au sein de chaque sous-région et se poursuivant par un régime de libre-échange compatible avec l'OMC qui relie la sous-région à l'Union européenne (UE) et donc à l'économie mondiale.**

Selon l'Accord de partenariat de Cotonou, il est prévu que les négociations d'APE couvrent les questions d'accès aux marchés d'une manière réciproque. Cependant, chaque APE prévoira un traitement différencié et asymétrique. Tel est le contexte dans lequel peuvent être étudiées les obligations de l'UE et des pays d'Afrique en matière de libéralisation au titre des APE.

## Concessions de l'UE sur l'accès aux marchés

### Renforcer les conditions d'accès aux marchés

La manière la plus simple de tenir l'engagement visant à "améliorer les conditions actuelles d'accès aux marchés" pour les exportations des pays ACP vers l'UE consiste à leur accorder à tous (tant les PMA que les non PMA) un accès en franchise de droits et sans contingents pour toutes leurs exportations à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 lorsque les divers APE régionaux entreront en vigueur. Toutefois, les pays ACP, et en particulier ceux qui ont profité des protocoles sur les produits de base, seront confrontés à des coûts d'ajustement considérables si une telle mesure est prise. Ainsi, une assistance appropriée pourra s'avérer nécessaire. Pour améliorer effectivement l'accès aux marchés, il sera également nécessaire de simplifier radicalement les règles d'origine associées aux préférences en matière d'accès aux marchés dans le contexte des APE. A cette fin, une simple exigence de valeur ajoutée d'environ 25% pour tous les produits qui permet également une pleine accumulation avec tous les pays en développement devrait être envisagée.

### Régler la question des obstacles non tarifaires

Etant donné la vaste gamme d'obstacles non tarifaires bien documentés, les pays d'Afrique doivent mettre au cœur des négociations des APE les questions liées au soutien national à l'agriculture et aux subventions aux exportations, aux mesures SPS et aux structures non compétitives des marchés des produits de base.

Sans d'importantes concessions de la part de l'UE dans chacun de ces domaines, l'octroi par l'UE d'un accès en franchise de droits et sans contingents à tous les produits d'exportation des pays ACP peut ne pas représenter grand chose. Pour ce qui concerne les mesures SPS, il n'est peut-être pas souhaitable d'exempter totalement les exportations des pays ACP de l'application des mesures SPS de base. Mais les pays ACP devraient être plus étroitement impliqués dans la fixation des normes, surtout celles allant au-delà des normes internationales établies. Les pays ACP devraient également recevoir une aide technique et financière pertinente et suffisante à l'établissement des infrastructures leur permettant de satisfaire aux exigences fixées.

L'élimination du soutien national et des subventions aux exportations de l'UE sur tous les produits que les pays ACP pourraient être intéressés d'exporter devrait survenir dès l'entrée en vigueur des APE, sans perdre de vue les effets négatifs que cela pourrait avoir sur certains pays ACP qui bénéficient de ces régimes (par ex. ceux profitant du protocole sur le sucre). De même, toutes les exportations des pays ACP devraient être exemptées de toutes les mesures de protection des contingents de l'UE telles que les sauvegardes contre les afflux d'importations, les enquêtes et droits anti-dumping et les charges compensatoires.

### Négocier des concessions sur l'accès aux marchés dans le commerce des services

S'agissant du commerce des services, les pays ACP devraient négocier d'importantes concessions d'accès aux marchés de l'UE à mettre en œuvre dès l'entrée en vigueur des APE. Vu la nature sous-développée du secteur des services dans de nombreux pays, le Mode 4 (relatif au mouvement temporaire des personnes physiques dans l'AGCS) représente le canal par lequel ces pays ont le plus à gagner d'un accès adéquat aux marchés de l'UE. Il devrait être exhaustif et couvrir tous les niveaux de compétences et toutes les catégories de fourniture de services dans l'industrie comme par des professions libérales.

## Concessions d'accès aux marchés africains

### Réduire les tarifs douaniers appliqués

La compatibilité des APE avec l'OMC est en partie assurée en rendant réciproques les concessions sur l'accès aux marchés entre l'UE et les groupes sous-régionaux ACP participants. En ce qui concerne l'accès accru aux importations des produits de l'UE, celui-ci va sans doute fondamentalement requérir des pays ACP une réduction de leurs tarifs douaniers, ramenés à zéro sur une période transitoire de 10 à 12 ans à compter de 2008. L'analyse de la réponse appropriée que devraient apporter les pays ACP à cette revendication exige un réexamen des obstacles tarifaires actuels, de l'ampleur des mouvements requis pour atteindre cet objectif et des coûts d'ajustement probables, en particulier en termes de pertes de recettes fiscales et de désindustrialisation.

Etant donné les structures tarifaires existant actuellement dans chacune des quatre sous-régions africaines négociant un APE (Afrique de l'Ouest, Afrique centrale, AfOA et SADC), il ne serait pas déraisonnable de fixer un objectif pour que chacune atteigne un taux tarifaire moyen simple d'environ 15% dans la plage de 0 à 30% d'ici à l'entrée en vigueur des APE en 2008. A partir de 2008, l'application d'une simple méthode de réduction linéaire tous les deux ans impliquant six réductions par étapes de 5 points de pourcentage depuis le taux maximum devrait alors aboutir à l'élimination des tarifs douaniers sur les importations de l'UE d'ici l'an 2020.

### Renforcer les échanges intra-régionaux et inter-régionaux africains

Un objectif important des APE consiste à achever le processus d'intégration en Afrique. De ce fait, les questions concernant l'ouverture aux importations tant intra-régionales qu'inter-régionales de biens et de services devraient faire partie intégrante des négociations d'APE. Les négociations d'APE jusqu'en 2007 devraient offrir l'occasion de veiller à ce que chacune des quatre sous-régions APE de l'Afrique parvienne au statut d'union douanière à part entière, adopte et mette

pleinement en œuvre des tarifs extérieurs communs (TEC) dans la plage de 0 à 30% d'ici la fin de 2007; en combinaison avec l'élimination complète des tarifs douaniers sur les importations intra-régionales. Bien entendu, l'idéal serait que les tarifs douaniers sur les importations inter-régionales puissent également être éliminés dans le même temps. Mais il est peut-être trop ambitieux de fixer un tel objectif supplémentaire à atteindre d'ici la fin de 2007. Il importe néanmoins que cet objectif soit atteint avant que les tarifs douaniers africains sur les importations de l'UE ne soient totalement éliminés en 2020. Peut-être une date limite plus réaliste pour l'élimination de tous les tarifs douaniers sur les importations intra-africaines pourrait être 4 à 5 ans après l'entrée en vigueur des APE, soit autour de 2012 ou de 2013.

### Libéraliser le commerce africain des services

L'ouverture du commerce africain des services dans le contexte des négociations des APE se fondera également sur les programmes de libéralisation régionale unilatéraux et coordonnés existants. Une libéralisation pleine et entière devrait intervenir tout d'abord entre pays d'Afrique appartenant à la même sous-région négociatrice d'APE, puis entre pays d'Afrique situés dans les quatre sous-régions négociant un APE, et enfin avec l'UE.

Dans ce contexte, il sera essentiel de trouver des moyens novateurs et flexibles d'aborder la perte de recettes fiscales et le renforcement de la capacité de réponse des pays ACP au niveau de l'offre.

### Le PDD, tremplin des engagements à contracter lors des négociations d'APE

Il est clair que les concessions relatives à l'accès aux marchés qui peuvent être offertes du côté de l'UE et du côté des pays ACP seront directement et largement influencées par l'issue des négociations sur le Programme de développement de Doha (PDD). De la même manière, les évolutions dans les négociations des APE influenceront sur les processus d'intégration intra-africaine et seront influencées par eux. Ainsi, le fait de traiter les APE comme un "Doha Plus" pourrait permettre aux pays ACP de retirer une plus grande valeur ajoutée des APE tout en garantissant que ces accords les aident à renforcer leurs processus d'intégration régionale.

\* Le présent article est une version abrégée de la note de l'ILEAP préparée pour la réunion des Ministres africains du Commerce organisée par l'Union africaine à Kigali (24-28 mai), qui a été rédigée sous la coordination de Dominique Njikeu par le professeur Ademola Oyejide, et a bénéficié de précieuses contributions de la part de plusieurs conseillers de l'ILEAP; cette note est disponible sous [www.acp-eu-trade.org](http://www.acp-eu-trade.org) (pour des renseignements sur l'ILEAP, voir [www.ileapinitiative.com](http://www.ileapinitiative.com))

... suite de la page 1

régimes ne sont pas particulièrement transparents, stables ni prévisibles pour les investisseurs. Mais ils attirent essentiellement parce qu'ils offrent des opportunités financières.

### Règles en matière d'investissements

À la lumière des arguments ci-dessus, nous pouvons tirer la première leçon du lien entre APE et PDD: lorsque l'Inde affirme que les règles en matière d'investissements ne devraient pas être négociées au plan international, cela peut représenter une approche défendable du point de vue indien. Du point de vue du Burkina Faso, du Mali ou de la Mauritanie, cela ne tient pas debout. Ces petites économies vont devoir entrer en concurrence pour attirer les investissements, et cette concurrence devrait se fonder sur un marché intérieur plus vaste, donc sur l'intégration régionale, ainsi que sur des règles plus stables et plus prévisibles pour les investisseurs, donc sur l'inclusion de cette question dans les APE.

Les règles en matière d'investissement dans les APE ne sont pas nécessaires pour les grandes multinationales: celles-ci réussissent toujours à trouver leur chemin vers les ressources qu'elles cherchent à exploiter. Ce sont les petites et moyennes entreprises, ainsi que les investissements locaux, qui pourraient jouer un rôle décisif pour le développement dans un environnement plus transparent et plus prévisible. Ces règles devraient clairement reconnaître le droit des pays, ou plutôt des régions, à réguler l'activité économique sur leur territoire. Mais dans des conditions transparentes, prévisibles et non discriminatoires.

### Concurrence, marchés publics et facilitation du commerce

Des raisons similaires plaident en faveur de la concurrence, des marchés publics et de la facilitation du commerce. Prenons la concurrence: les entreprises des pays en développement peuvent réussir au moins autant que celles des pays développés à dominer les marchés. Cela joue contre les nouveaux entrants sur les marchés et donc contre la croissance économique et l'emploi.

Les marchés publics constituent une part importante de l'activité économique. Dans les pays où les grands budgets publics font défaut, il est encore plus opportun que les ressources existantes soient utilisées avec le meilleur ratio qualité-prix possible. En fait, l'introduction de règles sur les marchés publics visera essentiellement à la transparence et à la prévisibilité. L'idée d'une préférence donnée à la concurrence locale devrait être acceptable s'il ne s'agit pas d'une préférence discrétionnaire.

Prenons enfin la facilitation du commerce: là encore, moins les pays en développement connaîtront de bureaucratie, moins les coûts seront élevés. Mais par-dessus tout, si l'UE

et les pays ACP réussissent à réduire la bureaucratie, cela accroîtra spectaculairement le potentiel présenté par l'infrastructure existante en faveur du commerce international. Par exemple, un dédouanement plus rapide des bateaux peut augmenter la capacité portuaire disponible.

### Des valeurs et objectifs de développement communs entre pays ACP et UE

N'oublions jamais que le processus des APE a pour objet de définir de nouvelles règles favorables au développement applicables aux échanges commerciaux entre les pays ACP et l'UE. L'UE et les pays ACP ont en commun plus de valeurs et d'objectifs de développement que cela n'est le cas entre les 150 membres de l'OMC. C'est la raison pour laquelle nous pouvons aller plus loin dans la définition des règles de notre relation commerciale préférentielle que nous ne pourrions le faire à l'OMC.

### Questions commerciales classiques

De toute évidence, la conclusion ci-dessus vaut également pour les questions commerciales classiques. Dans l'accès aux marchés, le but est de maintenir et si possible d'accroître l'élément de la préférence. Dans l'agriculture, au-delà de l'accès aux marchés, nous devrions également accepter de discuter des remboursements sur les exportations sans attendre nécessairement une solution généralisée à l'OMC. Dans les services, nous devrions nous concentrer sur les besoins et aspirations réels des diverses régions négociant un APE et sur la mise en place d'économies compétitives.

### Soutien à l'ajustement

Nous savons que le soutien public sera un élément des ajustements structurels nécessaires au développement. Le Fonds européen de développement (FED) est conçu pour soutenir nos efforts. Nous ne devrions toutefois pas faire l'erreur de ne regarder que les finances publiques. Nous devons attirer les capitaux privés – tant locaux qu'étrangers. Nous espérons que cela pourra se faire par le biais des APE, parce que ceux-ci permettent de fixer des conditions plus stables et plus transparentes qui devraient être définies dans des accords internationaux entre les régions respectives et l'UE. Selon toute vraisemblance, cela devrait accroître la confiance des opérateurs économiques, à condition que les règles de base dans les APE soient crédibles, transparentes et applicables.

Tel est le défi que nous devons tous relever pour réussir à surmonter la pauvreté, le sous-développement, l'absence d'éducation et de bonnes conditions sanitaires, objectif ultime de notre partenariat de Cotonou.

\* Directeur, Commission européenne, Direction générale du commerce, Direction C – accords de libre-échange, questions commerciales agricoles, pays ACP, relations commerciales bilatérales II.

# Perspectives de financement des APE: révisions à mi-parcours et ressources disponibles

Jonas Frederiksen et San Bilal, ECDPM

**Depuis la proposition initiale de la Commission européenne (CE) en 1996 de négocier des Accords de Partenariat Economique (APE) avec les groupements régionaux de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), toutes les parties soulignent la nécessité que ces nouveaux régimes commerciaux apportent un élan nouveau au développement durable des pays ACP. Les APE ne sont pas des accords de libre-échange (ALE) réciproques standard; ils doivent représenter un instrument de développement. Cet objectif ultime a été réaffirmé dans l'Accord de Cotonou ainsi que dans de nombreuses déclarations, notamment le mandat et les directives de négociation des APE de l'Union européenne (UE) et des pays ACP.**

## Divergences d'approche dans la première phase des négociations

Malgré cet objectif commun de développement durable et d'allègement de la pauvreté, l'approche de la CE sur la manière d'intégrer la dimension de développement aux APE diverge de celle des pays ACP. Au cours de la première phase tous-ACP de négociation des APE, de septembre 2002 à mars 2004, les pays ACP ont réclamé un soutien (financier) supplémentaire pour aider leurs économies à se préparer à la libéralisation des échanges, à aborder les contraintes relatives à l'offre et à prendre les mesures d'ajustement requises pour qu'ils puissent effectivement bénéficier des APE, encourager leur intégration régionale et faciliter leur insertion dans l'économie mondiale. La CE a résisté à cet appel général lancé en faveur de la réouverture de la discussion sur le soutien au développement de la part de l'UE, en avançant que les dispositions et les instruments (financiers) à cet effet étaient déjà prévus dans l'Accord de Cotonou et assurés par le Fonds européen de développement (FED). Tout en reconnaissant que certaines mesures d'accompagnement pourraient être envisagées, la CE n'a cessé de souligner que les négociations des APE devraient se concentrer sur le commerce et les questions liées au commerce, et non pas offrir une occasion de renégocier les ressources financières disponibles pour les pays ACP.

## Effets sur la deuxième phase des négociations d'APE régionaux

Ces positions divergentes se sont partiellement répercutées sur la deuxième phase des négociations des APE, qui se déroule au niveau régional. Ainsi, l'adoption des feuilles de route pour les régions d'Afrique centrale et d'Afrique occidentale, qui devaient être convenues en accord avec la CE, a été retardée en partie à cause de l'insistance de ces deux régions à intégrer dans le programme de négociation des APE les préoccupations de développement avec les engagements en faveur d'un soutien supplémentaire, et en partie par le refus opposé à cette demande par la CE. S'il est vrai que l'on peut comprendre les appels réitérés lancés par les pays ACP en faveur de

ressources supplémentaires ainsi que le refus de la CE de négocier davantage d'aide financière, les positions respectives des deux parties ont quelque peu contrarié les négociations des APE. Dans leur quête d'un soutien supplémentaire à l'accompagnement des APE, les pays ACP, y compris leurs négociateurs commerciaux, ne devraient pas perdre de vue le processus actuel de réexamen des priorités et de réaffectation des ressources concernant l'aide de l'UE.

## Changement dans les priorités et dans l'affectation des ressources

Les actuelles révisions à mi-parcours (RMP), basées sur les résultats, des stratégies nationales et régionales de développement et de la mise en oeuvre des programmes indicatifs, tels qu'introduites par l'Accord de Cotonou<sup>1</sup>, devraient clairement apparaître sur le radar de tous les négociateurs commerciaux des pays ACP. De fait, les RMP de 2004 pour chacun des documents de stratégie par pays et des programmes indicatifs nationaux (DSP/PIN) sont en cours de mise en oeuvre et seront finalisées pendant l'automne. Chaque RMP nationale comportera une évaluation des besoins et des résultats. Sur la base de cette évaluation conjointe, des décisions seront prises sur les éventuels changements à apporter aux domaines prioritaires et aux ressources financières. Les RMP nationales pourront alors servir de préparation et de contribution aux RMP régionales des documents de stratégie régionale et des programmes indicatifs régionaux (DSR/PIR), qui commenceront début 2005. Il est probable que ces examens décentralisés et conjoints ACP-UE auront d'importantes conséquences sur la coopération au développement et sur le soutien disponible pour les APE.

Ces évaluations donneront aux pays ACP l'occasion d'examiner leurs besoins et leurs priorités en ce qui concerne leurs progrès en matière d'intégration régionale et leurs programmes de développement relatifs au commerce et aux questions liées au commerce. A cet égard, les RMP jouent un rôle clé pour déterminer le soutien aux APE tel qu'identifié dans la 'boîte à outils pour les négociations des APE' proposée par la CE. Les 'task forces' régionales préparatoires (TRFP) sont une des

principales enceintes pour faciliter ces discussions, comme le prévoient les feuilles de route respectives. La première période des négociations régionales des APE (phase II) se concentrera généralement sur la boîte à outils des APE pour l'intégration économique régionale.<sup>2</sup> A leur tour, certains de ces sujets pourraient être choisis pour être considérés en priorité et avec une plus grande insistance au titre des PIN et PIR faisant l'objet de la révision. Au sein de ce processus, les TRFP devraient également aborder la fourniture de mesures de soutien complémentaires pour l'intégration régionale des pays ACP dans le but de faciliter les négociations des APE, y compris les mesures d'ajustement et de renforcement des capacités requises par les APE, comme le prévoit par exemple l'Article 37.3 de l'Accord de Cotonou.

Manifestement, la première étape des négociations régionales des APE, centrée sur l'encouragement de l'intégration régionale, devrait être complémentaire et tenir explicitement compte de l'examen parallèle des stratégies de soutien nationales et régionales. A cet effet, une coordination étroite entre les fonctionnaires des divers Ministères et institutions régionales (Commerce, Economie et Finances) sera requise. La CE procédera certainement aux études nécessaires et utilisera les RMP nationales et régionales comme contribution à la défense de ses positions lors des négociations des APE. Les pays ACP seraient bien avisés d'utiliser eux aussi ces informations, de discuter de ces examens et de concevoir de nouvelles stratégies pour renforcer leurs positions de négociations. De la sorte, les pays ACP pourraient obtenir une partie du soutien recherché pour accompagner les négociations des APE et les ajustements requis.

## Vouloir davantage, obtenir moins?

Les critères pour l'attribution de l'aide financière basés sur les résultats, introduits par l'Accord de Cotonou, signifient également que les affectations de ressources ne sont plus des droits à l'aide qui resteront éternellement disponibles pour les pays ou régions de l'ACP si ces fonds ne sont pas dépensés ou sont désengagés. La possibilité de modifier les affectations de ressources indicatives rendra

obsolète la garantie de dépenses des Conventions de Lomé. Des mesures d'incitation visant à accélérer l'utilisation des ressources financières disponibles ont été intégrées à l'Accord de Cotonou. Leur but est de récompenser les pays ACP présentant de bons résultats sans mettre en danger l'accent mis par le FED sur la pauvreté en introduisant des mécanismes préservant un certain degré de prévisibilité du financement. Ces mécanismes récompenseront également les pays qui utilisent efficacement les ressources existantes: si les fonds ne sont pas engagés ou dépensés en fonction du calendrier convenu, il existe un risque qu'ils soient transférés à d'autres pays ACP capables de les mettre à profit. Ce système plus souple d'affectation des fonds en fonction des résultats pourrait notamment dévier les ressources des pays aux moins bons résultats vers ceux qui sont les 'chouchous des donateurs'.

En outre, les Etats membres de l'UE décideront au cours de 2004 d'une date au-delà de laquelle aucun autre engagement ne pourra plus être contracté au titre du 9<sup>ème</sup> FED (qui inclut également des ressources reportées des FED antérieurs). Les ressources désengagées après cette date ne seront plus disponibles pour les pays ACP. La CE a suggéré la date de 2007, qui pourrait bien être acceptée par les Etats membres de l'UE puisque cela permettrait une harmonisation avec le prochain cadre financier à moyen terme ou avec un 10<sup>ème</sup> FED.

Il est vraisemblable que ces changements dans la coopération ACP-UE auront pour effet, d'un côté, de permettre à certains pays ou régions ACP présentant 'de bons résultats' d'avoir de meilleures chances de poursuivre leurs objectifs de développement au titre du FED, y compris certaines nouvelles priorités d'action pour les APE, alors que de l'autre côté, certains autres pays, 'moins efficaces', du moins aux yeux de la CE, pourraient voir se réduire le niveau de soutien financier qui leur est accordé. Cela pourrait faire peser de lourdes contraintes sur leurs stratégies de développement en général, mais aussi affecter leur capacité à se préparer aux APE, qui deviendraient de ce fait moins intéressants. En d'autres termes, les pays ou régions qui rencontrent davantage de difficultés, ou dont les institutions sont plus faibles, et qui risquent donc d'avoir plus de mal à mettre en œuvre leurs PIN/PIR, sont précisément ceux qui pourraient bénéficier de moins de ressources disponibles pour soutenir leur développement, et avoir moins d'occasions d'intégrer des actions prioritaires en faveur des mesures d'ajustement et de renforcement des capacités destinées à accompagner les APE.

Dans l'ensemble, ces changements apportés à la coopération ACP-UE devraient forcer tant la CE que les pays ACP à se concentrer sur l'accès au financement et sur l'utilisation efficace des ressources existantes, y compris pour la préparation des APE. Ces nouvelles évolutions mettent également en lumière le fait qu'il est stérile de mettre l'accent sur les ressources

traditionnelles si une attention sérieuse n'est pas portée aux contraintes de procédure pesant sur l'accès aux fonds alloués et sur leur décaissement.

## Les décisions sur les ressources futures pour l'ACP se prennent maintenant

L'UE va également prendre une décision sur sa prochaine enveloppe financière globale. On ignore encore si le successeur du 9<sup>ème</sup> FED sera financé par le budget de l'UE ou prendra la forme d'un 10<sup>ème</sup> FED.<sup>3</sup> Dans sa Communication<sup>4</sup> vers une pleine intégration de la coopération avec les pays ACP dans le budget de l'UE, la CE a proposé de garantir un montant minimum qui serait débloqué en faveur des pays ACP, que le FED soit budgétisé ou non. La CE a suggéré aux Etats membres de l'UE que l'Union mette à disposition au minimum le montant actuel qui correspond à 0,031% du revenu national brut (RNB) de l'UE. En outre, la CE a suggéré que le financement futur soit directement lié à la croissance du RNB de l'UE. Cela pourrait donner une certaine garantie aux pays ACP quant au financement futur. Si cette proposition était acceptée par les Etats membres de l'UE, elle pourrait correspondre à un montant de quelque 20 milliards d'euros pour la période 2007-13 (contre 13,5 milliards d'euros en valeur nominale au titre du 9<sup>ème</sup> FED).

Cependant, rien ne dit que les Etats membres de l'UE acceptent cette approche, vu les contraintes budgétaires actuelles des budgets nationaux de l'UE ainsi que les autres priorités de l'UE, auquel cas la valeur réelle de la prochaine enveloppe financière serait à nouveau diminuée. Il existe également un certain risque que le FED et les montants financiers disponibles pour les pays ACP ne soient utilisés comme arguments de négociation dans cette lutte politique autour des priorités futures qui s'engage entre les Etats membres de l'UE, la CE et le Parlement européen. Il importe que les besoins des pays ACP continuent à figurer à l'ordre du jour de l'UE, ce pour quoi les négociations des APE pourraient jouer un rôle décisif.

## Chances et défis nous attendent

Les pays ACP doivent savoir que pour influencer sur le montant futur de ressources dont ils pourront disposer, il leur faudra veiller activement à ce que le groupe et ses priorités figurent à l'ordre du jour des Etats membres de l'UE, du Parlement européen et de la CE. Les négociations des APE n'offrent peut-être pas la plateforme la plus efficace pour aborder le niveau de soutien de la part de l'UE. Ce point pourrait être traité avec plus de succès à un niveau politique supérieur, dans le cadre de tentatives pour influencer sur le processus décisionnel des Etats membres et des institutions de l'UE relatif aux RMP, à la révision de l'Accord de Cotonou, à l'amélioration des procédures financières et aux perspectives financières futures.

Néanmoins, la perspective des APE offre une nouvelle incitation pour les pays ACP à repenser les priorités régionales et de développement pour lesquelles ils ont besoin de ressources supplémentaires. En tant que telles, les négociations des APE fournissent une justification et un levier supplémentaires pour demander à l'UE de continuer son soutien aux régions et pays ACP et de l'améliorer. Les TFRP créées dans chaque région d'APE constituent des enceintes complémentaires pour aborder ces questions tant au niveau politique qu'au niveau technique.

Pour bénéficier des différents processus, examens et négociations, il est nécessaire:

- d'être préparé aux RMP régionales et de veiller à ce que les enseignements et les conclusions émanant des RMP nationales soient mis à profit pour renforcer l'intégration régionale;
- d'utiliser les RMP nationales et régionales comme des contributions à l'étape initiale de la phase II des APE lors des discussions sur le soutien à l'intégration régionale;
- que les négociateurs commerciaux utilisent les évaluations des besoins et des performances des RMP pour renforcer leur position dans les négociations des APE;
- d'assurer une liaison entre les fonctionnaires commerciaux et les fonctionnaires des bureaux des ordonnateurs nationaux et régionaux et des Ministères des Finances tant au niveau national qu'au niveau régional afin de profiter de synergies potentielles;
- d'aborder les problèmes liés à l'accès au financement émanant du FED et du budget de l'UE;
- d'utiliser les RMP et les négociations des APE pour alimenter les discussions portant sur le soutien financier futur et pour obtenir des engagements fermes et contraignants ...

## Notes

<sup>1</sup> Voir Frederikson, J. (2003), 'Mid-Term Reviews: Performance-based partnerships in ACP-EU cooperation', ECDPM, [www.ecdpm.org/inbrief5](http://www.ecdpm.org/inbrief5).

<sup>2</sup> La boîte à outils des négociations des APE vise à couvrir le commerce des biens et des services, les règles (SPS, réglementations techniques, règles en matière de concurrence et de subventions, droits de la propriété intellectuelle, investissements, marchés publics, règles relatives à l'environnement, au travail et aux consommateurs, etc.) ainsi que les mécanismes de mise en œuvre (par ex. cours d'appel régionales, arbitrage régional contraignant, etc.). Voir aussi [http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/toolbox\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/acp/toolbox_fr.htm)

<sup>3</sup> Voir Mackie, J., J. Frederiksen, et C. Rossini (2004), 'Improving ACP-EU Cooperation Is 'budgetising' the EDF the answer?', ECDPM, [www.ecdpm.org/dp51](http://www.ecdpm.org/dp51)

<sup>4</sup> Vers une pleine intégration de la coopération avec les pays ACP. COM(2003) 519Final du 08.10.2003

# Mise à jour sur les négociations APE

Melissa Julian

**Le Conseil des Ministres ACP et le Conseil des Ministres conjoint ACP-UE se sont tenus à Gaborone du 4 au 7 mai<sup>1</sup>. Ce Conseil ministériel conjoint a pris note d'un rapport sur l'état d'avancement des négociations des APE. Le Commissaire européen au développement M. Nielson a souligné que les APE avaient vocation à être un instrument de développement. Le Président du Botswana M. Mogae, hôte de la rencontre, a en revanche déclaré que les arrangements commerciaux existants entre les pays ACP et l'UE constituaient la meilleure option disponible pour les pays ACP, mais que ceux-ci avaient des craintes quant à la capacité de leurs économies à résister aux pressions associées à la libéralisation au titre des APE proposés.<sup>2</sup>**

## Divergences de vues sur la 'clause de non exécution'

Les pays ACP ont accepté de poursuivre les discussions au niveau tous-ACP avec l'UE sur les règles d'origine, le règlement des différends, les questions liées au commerce (à l'exception des questions de Singapour), et la 'clause de non exécution'. Des discussions informelles sur l'application de la clause de non exécution de Cotonou (Articles 96-98) et les éventuels mécanismes de règlement des différends des APE ont déjà eu lieu en amont des négociations formelles. Les Ministres des pays ACP ont réagi avec inquiétude à des déclarations prétendument faites par des hauts fonctionnaires de la CE selon lesquelles, au cas où un pays ne se plierait pas aux règles des APE, l'UE pourrait éventuellement appliquer à toute une région ACP les sanctions commerciales susceptibles de découler d'un éventuel mécanisme de règlement des différends prévu dans les APE. Les Ministres des pays ACP ont également manifesté leur préoccupation face à la déclaration que la CE aurait faite selon laquelle les clauses de non exécution pourraient également permettre d'appliquer des sanctions au niveau des APE régionaux dans le cas où un Etat membre violerait l'un des éléments essentiels et fondamentaux des APE – qui figurent actuellement, dans l'Accord de Cotonou, à savoir: les droits de l'homme, la démocratie, la primauté du droit et la bonne gouvernance.

Par la suite, les fonctionnaires de la CE ont précisé que la coopération commerciale de l'UE n'avait jamais été suspendue avec aucun pays ACP et que les sanctions s'étaient toujours limitées à la suspension bilatérale de l'aide de l'UE. Ils ont également indiqué que la position de la CE était qu'aucun lien ne devait être établi entre une clause de non exécution et la coopération régionale et que, d'ailleurs, une telle intention n'avait jamais été envisagée. La position qui émerge parmi les pays ACP consiste à négocier très tôt sur ces questions en raison des incidences considérables qu'elles sont susceptibles d'avoir.

## Report du réexamen pour les pays non PMA

Lors du Conseil conjoint ACP-UE de Gaborone, l'UE a accueilli favorablement la

demande des pays ACP de reporter de 2004 à 2006 le réexamen, prévu dans l'Accord de Cotonou, de la situation des pays non PMA qui ne sont pas en mesure de conclure des APE. La nouvelle proposition d'un régime de 10 ans pour le nouveau système de préférences généralisé (SPG) de l'UE devrait être soumise avant la fin du mois. Certains considèrent que le récent rapport de l'Organe d'appel de l'OMC permettant de différencier entre les pays en développement dans les régimes de préférences commerciales non réciproques pourrait créer un important précédent pour les futures préférences des pays ACP.<sup>3</sup> Si l'UE renforce sensiblement son système de préférences, celui-ci pourrait répondre aux exigences de l'option de SPG améliorée que réclament certains pays ACP non PMA. La CE et certains fonctionnaires ACP continuent cependant à souligner que les APE sont destinés à fournir plus qu'un accès amélioré aux marchés par le biais de préférences commerciales : ils visent également à soutenir le développement et l'intégration régionale, et à remédier entre autres aux contraintes relatives à l'offre.

## Les experts des Caraïbes étudient des directives de négociation

Avec le soutien du Secrétariat du Commonwealth, le mécanisme régional de négociation des Caraïbes (MRNC) a convoqué des experts commerciaux des Caraïbes pour une réunion qui s'est tenue à St. Christophe et Nièves du 7 au 11 juin en vue d'examiner les directives des Caraïbes sur les APE. Les discussions ont également fait progresser la préparation sur un certain nombre de questions techniques et stratégiques qui devront être traitées dans un avenir proche. Ce travail devrait aider à réviser les directives des APE qui devaient être étudiées le 30 juin lors de la réunion du Groupe de travail technique sur les APE et le 2 juillet lors de la réunion extraordinaire du Conseil sur le commerce et le développement économique (COTED).

## L'Afrique orientale et australe (AFOA) se prépare à des négociations détaillées

Les chefs de gouvernement du COMESA (Marché Commun de l'Afrique australe et orientale), dont bon nombre sont impliqués dans les négociations d'APE entre l'UE et l'AFOA, se sont réunis à Kampala le 7 juin

dernier. Bien qu'il ait été prévu que l'union douanière du COMESA entre en vigueur en décembre 2004, tous les membres ont admis qu'ils n'étaient "pas prêts" à lancer cette union douanière en décembre et qu'ils décideraient de la date de son lancement lors de leur réunion de l'année prochaine. Malgré ces développements, les fonctionnaires de l'AFOA sont actuellement en train de préparer la prochaine réunion du Forum régional de négociation de l'AFOA qui doit se tenir du 19 au 22 juillet à Kampala, Ouganda. Les points suivants figurent à l'ordre du jour :

- des rapports sur l'état d'avancement présentés par les Forums nationaux sur le développement national et sur la politique commerciale, incluant les résultats des études d'impact nationales et leurs programmes de travail;
- la création, les attributions et le mandat de la task force préparatoire régionale;
- un mécanisme de coordination entre l'AFOA et l'Union africaine et entre l'AFOA et d'autres configurations régionales négociant un APE;
- le lien entre les APE et le processus d'intégration régionale;
- la dimension du développement des APE;
- une présentation d'un projet d'accord-cadre régional sur la pêche;
- une présentation d'un programme sur le commerce des services;
- le développement des capacités en matière de normes et de mesures SPS;
- le développement des capacités en matière de droits de la propriété intellectuelle;
- et l'élaboration de règles d'origine dans le cadre des APE.

## Préparatifs de la SADC avant le lancement des négociations d'APE

La configuration de négociation pour les APE de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) lancera ses négociations d'APE avec l'UE le 8 juillet à Windhoek, Namibie. Les Ministres du Commerce de la SADC se sont réunis à Gaborone le 30 avril pour approfondir la feuille de route qu'ils souhaitent accepter conjointement avec l'UE à l'occasion du lancement des négociations

Le Ministre du Commerce du Botswana, Jacob Nkate, a déclaré qu'une structure de négociation, des directives et une feuille de route avaient fait l'objet d'un accord interne au sein de la SADC et que les pays de la SADC étaient engagés dans des stades avancés du processus préparatoire pour le lancement des négociations d'APE.<sup>4</sup>

Un séminaire conjoint parrainé par le Secrétariat de la SADC et le Secrétariat du Commonwealth et destiné aux experts commerciaux des pays de la SADC qui négocieront un APE aura lieu juste avant le lancement des négociations de l'APE entre la SADC et l'UE afin d'examiner les questions intéressant la région et émettre des recommandations de positions de négociations éventuelles ainsi que de préparatifs ultérieurs.

### Conclusion de feuilles de route conjointes Afrique occidentale et centrale - CE

Les fonctionnaires des gouvernements d'Afrique centrale sont en train d'étudier les amendements proposés par la CE à la feuille de route pour les APE adoptée par les Ministres du Commerce d'Afrique centrale en avril. L'un des amendements les plus fondamentaux propose de remplacer la demande explicite de l'Afrique centrale en faveur de la fourniture de ressources supplémentaires en sus de l'actuel Fonds européen de développement (FED) par un appel plus nuancé à la fourniture de financements complémentaires issus, entre autres, du co-financement avec les Etats membres de l'UE et autres partenaires au développement (ce libellé a également été proposé dans le projet de feuille de route pour les APE entre l'Afrique de l'Ouest et la CE). La région étudie actuellement un compromis qui accepterait la formulation de la CE, mais reviendrait sur le sujet des ressources lors des négociations portant sur les questions de développement.<sup>5</sup> Les deux parties ont bon espoir que la feuille de route puisse être adoptée avec la CE dans les semaines à venir par le biais d'un échange de lettres.

Une réunion du Conseil des Ministres de la CEMAC est prévue pour la fin du mois de juillet ; y participeront les Ministres des Finances, de la Planification et/ou du Commerce – instance décisionnelle de la CEMAC. Cette réunion offrira l'occasion de résoudre les éventuels problèmes liés à la feuille de route pour les APE.

Outre le débat sur la feuille de route, de graves inquiétudes existent quant à la capacité des pays d'Afrique centrale et du Secrétariat de la CEMAC de négocier des APE. Dans certains pays, les Ministères du Commerce manquent même d'équipements de base tels que des ordinateurs et véhicules, et leurs ressources humaines atteignent leurs limites.

Les Ministres du Commerce de l'Afrique de l'Ouest n'ont pas encore formellement adopté leur feuille de route conjointe. Dès que cela sera fait, les experts techniques et la task force

préparatoire régionale pourront commencer leurs discussions.

### Les Ministres du Commerce de l'Union Africaine discutent des APE

Les Ministres africains du Commerce, réunis les 27-28 mai à Kigali, Rwanda, ont adopté des déclarations sur les APE et sur l'OMC.<sup>6</sup> Les Ministres ont reçu des informations sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la directive du Sommet de Maputo de l'Union Africaine (UA) relative à l'établissement de deux mécanismes, un pour les organisations régionales de l'UA et l'autre pour la CE et l'UA, destinés à améliorer la transparence, l'échange d'informations et la coordination par rapport aux négociations des APE. L'objectif est d'accepter ces deux mécanismes de coordination d'ici janvier 2005.

### Etudes et consultations nationales dans le Pacifique

Pour la région Pacifique, les études sur les impacts des APE sont terminées pour les sujets suivant : pêche, investissements, tourisme, sucre, services, agriculture, capacité d'exportation, facilitation des échanges, règles d'origine et la réforme fiscale. Cinq études de suivi doivent être entreprises sur la pêche, la promotion des investissements et les accords de protection, "essentiellement tous les échanges" dans les marchandises, et le tourisme.

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités et de sensibilisation engagé par le Secrétariat pour aider à l'examen des questions relatives au commerce international, la 3<sup>ème</sup> série de consultations nationales est en cours dans l'ensemble des 14 Etats ACP du Pacifique en prélude au lancement des négociations des APE prévu pour septembre de cette année.

### La dimension de l'OMC

Une pléthore d'activités a eu lieu ces derniers mois pour ressusciter le cycle de développement de Doha à l'OMC. Les pays développés semblent s'être recentrés sur l'examen des préoccupations des pays en développement. L'UE a proposé un "cycle à blanc" où "les pays les moins avancés et les autres pays en développement faibles ou vulnérables se trouvant dans une situation similaire – essentiellement le G90 – ne seraient pas tenus d'ouvrir leurs marchés au-delà de leurs engagements existants, et devraient pouvoir profiter de l'accès accru aux marchés offert par les pays développés et par les pays en développement avancés".<sup>7</sup> Les pays ACP et le G90 sont en train d'étudier cette proposition et organiseront une série de réunions en juillet pour finaliser leurs positions en amont de la réunion ministérielle de l'OMC.

Certains observateurs mettent en doute les intentions de l'UE en présentant une telle proposition ainsi que la probabilité qu'elle soit approuvée par l'ensemble des membres de l'OMC. Des questions ont été soulevées quant à la cohérence de la position multilatérale de l'UE avec sa position bilatérale au titre des

APE, qui exige que les pays en développement offrent des engagements réciproques d'accès aux marchés. Alors que certains observateurs considèrent que les propositions de l'UE au G90 sont annonciatrices d'une approche largement plus flexible dans le cadre des négociations d'APE, d'autres soulignent également que la proposition de l'UE aurait pour effet de donner un avantage aux exportateurs de l'UE sur les marchés ACP (sous forme de meilleures marges préférentielles) par rapport aux autres exportateurs des pays développés et des pays en développement plus avancés.

### Notes

<sup>1</sup>Résolutions et décisions ACP-CE [http://www.acpsec.org/InternalSheet.aspx?ArticleFileName=2004/resolution\\_botswana\\_en.html&sessLang=1](http://www.acpsec.org/InternalSheet.aspx?ArticleFileName=2004/resolution_botswana_en.html&sessLang=1) et [http://www.acpsec.org/InternalSheet.aspx?ArticleFileName=2004/resolconsmn\\_acpue\\_en.html&sessLang=1](http://www.acpsec.org/InternalSheet.aspx?ArticleFileName=2004/resolconsmn_acpue_en.html&sessLang=1)

<sup>2</sup>Communiqué de presse du Conseil de l'UE [http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/guesten.ksh?p\\_action.gettxt=gt&doc=PRES/04/152|0|RAPID&lg=EN&display](http://europa.eu.int/rapid/start/cgi/guesten.ksh?p_action.gettxt=gt&doc=PRES/04/152|0|RAPID&lg=EN&display), Déclaration du Président Mogae, Botswana [http://www.acpsec.org/InternalSheet.aspx?ArticleFileName=2004/discours\\_pdtbotsw\\_en.html&sessLang=1](http://www.acpsec.org/InternalSheet.aspx?ArticleFileName=2004/discours_pdtbotsw_en.html&sessLang=1)

<sup>3</sup>Voir Vol. 3, n°3, mai 2004

<sup>4</sup>[http://www.gov.bw/cgi-bin/news.cgi?d=20040503&i=SADC\\_to\\_negotiate\\_with\\_EU](http://www.gov.bw/cgi-bin/news.cgi?d=20040503&i=SADC_to_negotiate_with_EU)

<sup>5</sup>Voir l'article sur le développement dans ce numéro.

<sup>6</sup>[http://www.africa-union.org/News\\_Events/Calendar\\_of\\_Events/2nd\\_ordinary\\_session\\_of\\_Min\\_of\\_Trade/2nd\\_ordinary\\_meeting\\_of\\_Ministers\\_of\\_Trade\\_in\\_Kigali.htm](http://www.africa-union.org/News_Events/Calendar_of_Events/2nd_ordinary_session_of_Min_of_Trade/2nd_ordinary_meeting_of_Ministers_of_Trade_in_Kigali.htm)

<sup>7</sup>[http://trade-info.cec.eu.int/doclib/docs/2004/may/tradoc\\_117097.pdf](http://trade-info.cec.eu.int/doclib/docs/2004/may/tradoc_117097.pdf)

## Eclairage sur les Négociations

### Publié par

- International Centre for Trade and Sustainable Development  
Tél : + 41 22 917 84 92  
E-mail : [cbellmann@ictsd.ch](mailto:cbellmann@ictsd.ch)  
Web : [www.ictsd.org](http://www.ictsd.org)



- European Centre for Development Policy Management  
Tél : + 31 43 350 29 00  
E-mail : [tni@ecdpm.org](mailto:tni@ecdpm.org)  
Web : [www.ecdpm.org](http://www.ecdpm.org)



### Rédaction:

- Christophe Bellmann, Ricardo Meléndez-Ortiz and Yvone Apea: ICTSD  
- Sanoussi Bilal: ECDPM

Cette publication bimestrielle est rendue possible grâce au soutien financier du gouvernement du Royaume Uni (DFID) et de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC)

Eclairage sur les Négociations ©  
ISSN 1726-1511

Calendrier		Publications
<b>OMC</b>		
16 Juillet	Session extraordinaire du comité de l'agriculture	CNUCED XI: L'Ésprit de São Paulo et Projet de consensus de São Paulo, 13-18 Juin, <a href="http://www.unctad.org/fr/docs/tdl382_fr.pdf">http://www.unctad.org/fr/docs/tdl382_fr.pdf</a> et <a href="http://www.unctad.org/fr/docs/tdl380_fr.pdf">http://www.unctad.org/fr/docs/tdl380_fr.pdf</a>
19 Juillet	Session extraordinaire du comité du commerce et du développement	Rapport Annuel de l'OMC (2004), 26 Mai 2004 <a href="http://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/anrep_f/anrep04_f.pdf">http://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/anrep_f/anrep04_f.pdf</a>
20 Juillet	Groupe de travail sur le commerce et le transfert de technologie	OCDE, Perspectives économiques en Afrique 2003/2004, <a href="http://www.oecd.org/document/6/0,2340,fr_2649_201185_31755570_1_1_1_1,00.html">http://www.oecd.org/document/6/0,2340,fr_2649_201185_31755570_1_1_1_1,00.html</a>
20 Juillet	Organe de règlement des différends	Pays en développement, commerce international et développement soutenable : Le rôle du Système de Préférences Généralisées (SPG) de la Communauté pour la décennie 2006/2015, Communication de la Commission au Conseil, au Parlement Européen et au Comité Economique et Social Européen, COM(2004)461 final, 07.07.2004 <a href="http://europa.eu.int/comm/trade/issues/global/gsp/pr070704_fr.htm">http://europa.eu.int/comm/trade/issues/global/gsp/pr070704_fr.htm</a>
20-22 Juillet	Organe de supervision des textiles	Coercion or Engagement? Economics and Institutions in ACP-EU Trade Negotiations, De Stefan Szepesi, ECDPM Discussion Paper 56, Juin 2004. <a href="http://www.ecdpm.org/dp56">www.ecdpm.org/dp56</a>
27-29 Juillet	Conseil général	The Least Developed Countries (LDC) Report 2004: Linking International Trade with Poverty Reduction, De la CNUCED, Mai 2004. <a href="http://www.unctad.org/en/docs/ldc2004_en.pdf">http://www.unctad.org/en/docs/ldc2004_en.pdf</a>
1-18 Août	Fermeture annuelle de l'OMC	CNUCED Bilateral and International Investment Instruments: A Compendium, <a href="http://www.unctadxi.org/templates/Startpage_718.aspx">http://www.unctadxi.org/templates/Startpage_718.aspx</a> et <a href="http://www.unctadxi.org/templates/DocSearch_779.aspx">http://www.unctadxi.org/templates/DocSearch_779.aspx</a>
31 Août	Organe de règlement des différends	Euro-Med - Seed of a Raw Deal?, Oxfam Briefing Note, Mai 2004. <a href="http://www.oxfam.org.uk/what_we_do/issues/trade/papers.htm">http://www.oxfam.org.uk/what_we_do/issues/trade/papers.htm</a>
15-17 Sept.	Organe de supervision des textiles	The Initial and Potential Impact of Preferential Access to the U.S. Market under the African Growth and Opportunity Act. De Paul Brenton and Takako Ikezuki, World Bank Policy Research Working Paper 3262, Avril 2004. <a href="http://www.worldbank.org">www.worldbank.org</a>
21-23 Sept.	Conseil des ADPIC	Dumping on the World: How EU Sugar Policies Hurt Poor countries, Oxfam Briefing Paper 61, Avril 2004. <a href="http://www.oxfam.org.uk/what_we_do/issues/trade/papers.htm">http://www.oxfam.org.uk/what_we_do/issues/trade/papers.htm</a>
23 Sept.	Comité de l'agriculture	An Agenda for the Development Round of Trade Negotiations in the Aftermath of Cancun. De Joseph E. Stiglitz and The Initiative For Policy Dialogue for the Commonwealth Secretariat, Avril 2004, <a href="http://www.cgdev.org/docs/Stiglitz%20paper.pdf">http://www.cgdev.org/docs/Stiglitz%20paper.pdf</a>
27 Sept.	Organe de règlement des différends	Why the EU Approach to Regional Trade Negotiations with Developing Countries is Bad for Development. De Concord Cotonou Working Group, Avril 2004. <a href="http://www.epawatch.net/general/text.php?itemID=166&amp;menuID=28">http://www.epawatch.net/general/text.php?itemID=166&amp;menuID=28</a>
28-29 Sept.	Comité du commerce et du développement	Making Trade Preferences More Effective. De Christopher Stevens and Jane Kennan, Institute of Development Studies, Avril 2004. <a href="http://www.ids.ac.uk/ids/global/pdfs/CSJKTradePreferences.pdf">http://www.ids.ac.uk/ids/global/pdfs/CSJKTradePreferences.pdf</a>
1 Octobre	Conseil du commerce des marchandises	The World Economic Forum's African Competitiveness Report 2004, <a href="http://www.weforum.org/site/homepublic.nsf/Content/Global+Competitiveness+Programme%5CAfrica+Competitiveness+Report">http://www.weforum.org/site/homepublic.nsf/Content/Global+Competitiveness+Programme%5CAfrica+Competitiveness+Report</a>
<i>Toutes les réunions de l'OMC ont lieu à Genève. Veuillez prendre contact avec le Secrétariat pour confirmation des dates. (disponible également sur <a href="http://www.ictsd.org/cal">www.ictsd.org/cal</a>)</i>		Cotton - Market Setting, Trade Policies, and Issues, by John Baffes, World Bank Policy Research Working Paper 3218, Février 2004, <a href="http://www.econ.worldbank.org/files/33109_wps3218.pdf">http://www.econ.worldbank.org/files/33109_wps3218.pdf</a>
<b>ACP-UE</b>		Progress Report: Implementation of Post-Doha Technical Assistance Work in the Area of Investment, <a href="http://www.unctad.org/en/docs/iteit20033_en.pdf">http://www.unctad.org/en/docs/iteit20033_en.pdf</a>
11 Juillet	8ème Réunion des Ministres du Commerce des pays ACP, Maurice	
12 Juillet	Réunion des Hauts Fonctionnaires du G-90, Maurice	
13 Juillet	Réunion Ministérielle du G-90	
20-23 Juillet	1ère Session Parlementaire de la nouvelle législature. Election du Président	
1 Août	1er Festival culturel des pays ACP, Haïti	
Septembre	APE Pacifique-UE, lancement des négociations	
<i>A défaut d'indication, les réunions se tiennent à Bruxelles</i> Secretariat ACP: tél: + (32 2) 743 06 00, fax: 735 55 73, e-mail: <a href="mailto:info@acpsec.org">info@acpsec.org</a> , Internet: <a href="http://www.acpsec.org/">http://www.acpsec.org/</a>		
<b>Autres Evenements</b>		
1-2 Novembre	Institute for Environmental Studies (IVM), Faculty of Earth and Life Sciences, 2nd CAT&E Conference on Trade, Environment and Development: The North-South Dimensions. Venue: The Royal Netherlands Academy of Arts and Sciences ( <a href="http://www.knaw.nl">www.knaw.nl</a> ), Amsterdam	

